



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

17/03/23

Berger  
Levrault

ID : 031-213104219-20230315-DEL2023\_01\_14-DE

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 15 mars 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	25	
DATE DE LA CONVOCATION			
09 mars 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
09 mars 2023			

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,  
PRADERE, VIOLTON, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE,  
PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. ORTIGOZA

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents**

Mme MARTY

M. PIRIOU

M. GOUSSET

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

**DELIBERATION N°2023-01-14**

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE  
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
à compter du 1er janvier 2023**

La précédente convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion entrée en vigueur  
au 01/01/2020 a pris fin le 31 décembre 2022.

Ainsi, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée :

- de reconduire notre adhésion au service retraite du Centre Départemental de Gestion,  
en adoptant les dispositions de la nouvelle convention entrant en vigueur au  
01/01/2023, dont le projet a été préalablement transmis pour examen ;



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 17/03/23

ID : 031-213104219-20230315-DEL2023\_01\_14-DE

Service  
Levraut

Folio 2023-2

Il précise qu'en notre qualité de commune affiliée nous relevons des conditions financières 1.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 voix pour),

**APPROUVE** la nouvelle convention d'adhésion au service retraite du Centre Départemental de Gestion 31 entrant en vigueur à compter du 01/01/2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 mars 2023  
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

